

GROUPE	28	INSECTICIDE
---------------	-----------	--------------------

Insecticide Altacor^{MC} MaX

GRANULÉS MOUILLABLES

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE GROUPE DES FRUITS À PÉPINS,
LE GROUPE DES FRUITS À NOYAU, LE SOUS-GROUPE DES MÛRES ET FRAMBOISES, LE SOUS-
GROUPE DES PETITS FRUITS DES GENRES *RIBES*, *RIBES*, *SAMBUCUS* ET *VACCINIUM*, LES
CANNEBERGES, LES RAISINS, LE GROUPE DE NOIX, LE SOUS-GROUPE DES PETITS FRUITS DE
PLANTES NAINES, ET LES CERISES

USAGE COMMERCIAL – AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites

PRINCIPE ACTIF: Chlorantraniliprole70 %

N° D'HOMOLOGATION 34654 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 10 g – Vrac

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 1-800-331-3148 (24 HEURES)
--

MISES EN GARDE :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales, composer le **1-800-331-3148** (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer

les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.

- La chlorantraniliprole est persistante et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant de la chlorantraniliprole au cours de la saison précédente.
- Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

<<DFU Booklet>>

GROUPE	28	INSECTICIDE
---------------	-----------	--------------------

Insecticide Altacor^{MC} MaX

GRANULÉS MOUILLABLES

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE GROUPE DES FRUITS À PÉPINS,
LE GROUPE DES FRUITS À NOYAU, LE SOUS-GROUPE DES MÛRES ET FRAMBOISES, LE SOUS-
GROUPE DES PETITS FRUITS DES GENRES *RIBES*, *SAMBUCUS* ET *VACCINIUM*, LES
CANNEBERGES, LES RAISINS, LE GROUPE DE NOIX, LE SOUS-GROUPE DES PETITS FRUITS DE
PLANTES NAINES, ET LES CERISES

USAGE COMMERCIAL – AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites

PRINCIPE ACTIF : Chlorantraniliprole - 70 %

N° D'HOMOLOGATION 34654 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 10 g – Vrac

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 1-800-331-3148 (24 HEURES)
--

MISES EN GARDE :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales composer le **1-800-331-3148** (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.

- La chlorantraniliprole est persistante et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant de la chlorantraniliprole au cours de la saison précédente.
- Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causées par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide Altacor^{MC} MaX est une préparation de granules dispersables dans l'eau pouvant être appliquée comme pulvérisation foliaire, par application terrestre pour supprimer plusieurs insectes parasites importants. Pour application, l'insecticide Altacor^{MC} MaX est mélangé à l'eau.

Appliquer aux taux recommandés lorsque les populations d'insectes atteignent les seuils économiques déterminés localement. Consulter votre conseiller local ou votre conseiller en cultures afin de déterminer les seuils appropriés de traitement dans votre région.

Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme et complète.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

FRUITS À PÉPINS - Groupe de Cultures 11-09

Volume de pulvérisation pour les fruits à pépins : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES d'insecticide Altacor ^{MC} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FRUITS À PÉPINS Pomme, Pommette, Nèfle du Japon, Cenelle, Poire, Poire asiatique, Coing	Carpocapse de la pomme	73 à 108	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale du carpocapse de la pomme de 1 ^{re} génération, appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80 à 110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique (BIOFIX)). Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. Pour la deuxième génération du carpocapse de la pomme, le moment de l'application est basé sur l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau BIOFIX. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. On considère que le BIOFIX est fonctionnel lorsqu'un nombre constant de prises de papillons a été atteint dans le verger. Pour déterminer le nombre de degrés-jours pour le carpocapse de la pomme, les seuils inférieur et supérieur utilisés sont de 10 et 31 degrés Celsius.
	Tordeuse orientale du pêcher Mineuse marbrée (du pommier) Mineuse marbrée de l'Ouest Hoplocampe des pommes Noctuelle des fruits verts	73 à 143	Pour une suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations au moyen de pièges diffuseurs de phéromone et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard Pour une suppression optimale de l'hoplocampe des pommes, appliquer au début de la chute des pétales, et répéter si nécessaire après la chute des pétales. Pour une suppression optimale de la noctuelle des fruits verts, appliquer au stade bouton rose. Répéter si nécessaire à la chute des pétales. Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le

			vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 à 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves. Pour une suppression optimale de la pique-bouton du pommier, de la tordeuse à bandes rouges, de la tordeuse du bouton du pommier et de la tordeuse panachée, appliquer lorsque les larves sont actives dans le stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales.
	Mouche de la pomme (répression) Cicadelle blanche du pommier (répression)	108 à 143	Pour la répression optimale de la mouche de la pomme, commencer les applications dès que les mouches sont capturées dans le verger, et répéter 10 à 14 jours plus tard. Une troisième application peut être faite en 10 à 14 jours si des mouches sont encore capturées.
	Scarabée japonais (répression)	143	Pour la répression optimale du scarabée japonais, appliquer dès que les premiers signes d'alimentation sont observés. Répéter dans 10 à 14 jours si nécessaire
	Sésie du cornouiller	108 à 143	Pour une suppression optimale de la sésie du cornouiller, pulvériser la quantité spécifiée pour mouiller le premier 60 cm de la base du tronc d'arbre au premier signe de l'alimentation de foreur de cornouiller.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fruits à pépins

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 10 jours.
- Ne pas appliquer dans les 5 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 5 jours.
- Ne pas dépasser un total de 324 g d'insecticide Altacor^{MC} MaX par hectare par saison.

RAISINS

Volume de pulvérisation pour les Raisins: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES d'insecticide Altacor ^{MC} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
RAISINS	Tordeuse de la vigne	73 à 143	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 7 à 10 jours plus tard. Pour une suppression optimale de la tordeuse de la vigne, commencer les applications après le début du vol et avant l'éclosion des œufs. Pour la suppression optimale de la noctuelle des arbres fruitiers, surveiller le développement des bourgeons et la présence de dommages causés par la noctuelle. Pour la répression optimale du scarabée japonais, appliquer dès que les premiers signes d'alimentation sont observés. Répéter dans 10 à 14 jours si nécessaire.
	Noctuelle des arbres fruitiers	108 à 143	
	Scarabée japonais (répression)	143	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Raisins

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 14 jours.
- Ne pas dépasser un total de 324 g d'insecticide Altacor^{MC} MaX par hectare par saison.

FRUITS À NOYAU - Groupe de Cultures 12-09

Volume de pulvérisation pour les fruits à noyau : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES d'insecticide Altacor ^{MC} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
GROUPE DE FRUITS À NOYAU Abricot, Abricot du Japon, Cerise tardive,	Tordeuse orientale du pêcher	108 à 143	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Petite mineuse du pêcher		Pour une suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations au moyen de pièges diffuseurs de
	Trypète des cerises		

Cerise de Nankin, Cerise douce, Cerise acide, Nectarine, Pêche, Prune, Prune d'Amérique, Prune maritime, Prune noire du Canada, Prune myrobolan, Prune chickasaw, Prune de Damas, Prune japonaise, Prune Klamath, Prune à pruneaux, Prucot, Prunelle, Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	(répression)		phéromone et, au besoin, réappliquer 7 à 10 jours plus tard.
	Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée Tordeuse à bandes rouges	73 à 143	Pour une suppression optimale de la petite mineuse du pêcher, utiliser des pièges à phéromone pour surveiller le degré d'activité des papillons mâles. Suivre les recommandations locales concernant les seuils. Pour les larves du printemps/qui ont passé l'hiver ou la première génération : Appliquer dans les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons adultes mâles. Pour la deuxième génération de larves d'été : Afin d'assurer une bonne protection de la culture, continuer de vérifier pour la présence de papillons de la deuxième génération au moins jusqu'à la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde application durant les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons adultes mâles.
	Scarabée japonais (répression)	143	Pour la répression optimale de la tryptète des cerises, appliquer quand des mouches sont détectées dans le verger et répéter dans 10 à 14 jours. Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 à 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves. Pour une suppression optimale de la tordeuse à bandes rouges, appliquer dans le stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour la répression optimale de la Scarabée japonais, appliquer dès que les premiers signes d'alimentation sont observés. Répéter dans 10 à 14 jours si nécessaire.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fruits à noyau

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 324 g d'insecticide Altacor^{MC} MaX par hectare par saison.

NOIX (AU SENS LARGE, ARACHIDES EXCLUES) - Groupe de Cultures 14-11

Volume de pulvérisation pour les noix : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'insecticide Altacor ^{MC} MaX / HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
NOIX (AU SENS LARGE, ARACHIDES EXCLUES) Amandier; Hêtre ; Berthollétie Araucaria d'Australie ; Chêne à gros fruits ; Noyer cendré ; Anacardier géant ; Anacardier ; Châtaignier ; Châtaignier de chinquapin ; ;	Carpocapse de la pomme	73 à 108	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale du carpocapse de la pomme de 1 ^{re} génération, appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80 à 110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique (BIOFIX)). Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. Pour la deuxième génération du carpocapse de la pomme, le moment de l'application est basé sur l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau BIOFIX. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. On considère que le BIOFIX est fonctionnel lorsqu'un nombre constant de prises de papillons a été atteint dans le verger. Pour déterminer le nombre de

Ginkgo ; Noisetier ; Noyer du Japon ; Caryer ; Marronnier du Japon ; Araucaria du Chili ; Pacanier ; Pignon ; Noyer noir ; Noyer commun ; Xanthoceras à feuilles de sorbier ; Variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées	Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée	73 à 143	degrés-jours pour le carpocapse, les seuils inférieur et supérieur utilisés sont de 10 et 31 degrés Celsius. Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 à 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves. Pour la deuxième génération de larves d'été : Afin d'assurer une bonne protection de la culture, continuer de vérifier pour la présence de papillons de la deuxième génération au moins jusqu'à la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde application durant les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons adultes mâles.
--	---	-----------------	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Noix

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 10 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 10 jours.
- Ne pas dépasser un total de 324 g d'insecticide Altacor^{MC} MaX par hectare par saison.

POUR UNE UTILISATION SUR LES PETITS FRUITS DE PLANTES NAINES - SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07G

Volume de pulvérisation pour les petits fruits de plantes naines : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'insecticide Altacor ^{MC} MaX/ HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
----------------	----------	---	--------------------------

Bleuet nain, Raisin d'ours, Myrtille, Chicouté, Canneberge, Airelle rouge, Fruit de kunzea Pain de perdrix, Fraise Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée Noctuelle des arbres fruitiers Scarabée japonais (répression)	108 à 143	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Surveiller les populations et réappliquer un minimum de 7 jours plus tard si nécessaire Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale. Pour une suppression optimale du scarabée japonais, appliquer dès que les premiers signes d'alimentation sont observés. Répéter dans 10-14 jours si nécessaires.
---	---	------------------	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: les Petits Fruits de Plantes Naines

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 1 jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 324 g d'insecticide Altacor^{MC} MaX par hectare par saison.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit , en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que FMC of Canada Limited dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, FMC of Canada Limited n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

POUR UNE UTILISATION SUR LES MÛRES ET FRAMBOISES - SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A

Volume de pulvérisation pour les mûres et framboises : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 500 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES d'insecticide Altacor ^{MC} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
MÛRES ET FRAMBOISES Mûres (<i>Rubus eubatus</i> , y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mûres deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora) ; Mûre de Logan ; Framboise, noire et rouge ; Framboise sauvage ; Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	Anneleur du framboisier Rhizophage du framboisier	108 à 143	Appliquer avant le premier stade larvaire des insectes quand les larves se nourrissent dans le cambium et avant qu'elles pénètrent dans les racines, la couronne ou les cannes. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Mûres et framboises

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.

- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 14 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 324 g d'insecticide Altacor^{MC} MaX par hectare par saison.

POUR UNE UTILISATION SUR LES PETITS FRUITS DES GENRES *RIBE*, *SAMBUCUS* ET *VACCINIUM* - SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07B

Volume de pulvérisation pour les petits fruits des genres *ribe*, *sambucus* et *vaccinium* : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES d'insecticide Altacor ^{MC} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
PETITS FRUITS DES GENRES <i>RIBE</i>, <i>SAMBUCUS</i> ET <i>VACCINIUM</i> Bleuet en corymbe Bleuet nain Cassis noir Gadelle rouge Baie de sureau Groseille à maquereau Baie de gaylussaquier Aronie Gadelle odorante Goyave du Chili Baie d'épine-vinette commune Pimbina Camerise Casseille Amélanche Airelle rouge Gadelle indigène Baie de salal Argouse Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	Pyrale des atocas Noctuelle des cerises Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilineée Petit carpocapse de la pomme Tordeuse du bleuet Arpenteuse de l'airelle Scarabée japonais (répression)	108 à 143	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale. Surveiller les populations et réappliquer un minimum de 7 jours plus tard si nécessaire Une seule application ne peut pas supprimer la noctuelle des cerises ou la pyrale des atocas. Soit l'application d'un deuxième traitement d'insecticide Altacor ^{MC} MaX ou ou l'application ultérieure d'un produit antiparasitaire différent homologué pour cet usage pourra être nécessaire pour la suppression de la noctuelle des cerises ou de la pyrale des atocas.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Petits fruits des genres *ribe*, *sambucus* et *vaccinium*

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 1 jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 324 g d'insecticide Altacor^{MC} MaX par hectare par saison.

FRUITS À PÉPINS – Groupe de cultures 11

Volume de pulvérisation pour les fruits à pépins : Effectuer une application par voie terrestre dans un volume de pulvérisation final de 450 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES d'insecticide Altacor ^{MC} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FRUITS À PÉPINS Pomme, Pommette, Nèfle du Japon, Cenelle, Poire, Poire asiatique, Coing	Sésie du pommier (réduction du nombre)	143	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Appliquer la dose spécifiée en pulvérisation destinée à mouiller les 60 cm inférieurs du tronc de l'arbre dès que les premiers signes d'activité alimentaire de la sésie du pommier sont perceptibles. Appliquer en pulvérisation d'été, à 25 % et 75 % de la ponte des œufs, c'est-à-dire à 200 et 375 degrés-jours (température de base de 10°C), respectivement, après la première capture d'un mâle dans un piège à phéromone (Biofix). Utilisez un pistolet à main ou un pulvérisateur à dos à fort volume d'eau pour assurer une couverture complète des troncs d'arbre et des branches charpentières. Au besoin, réappliquer de 10 à 14 jours plus tard.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fruits à pépins

- Ne pas faire plus de 3 applications par année.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 10 jours.
- Ne pas appliquer dans les 5 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 5 jours.
- Ne pas dépasser un total de 322 g d'insecticide ALTACOR^{MC} MaX par hectare par saison.

POUR UNE UTILISATION SUR LES CANNEBERGES (application au sol)

Volume de pulvérisation pour les canneberges : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES d'insecticide Altacor ^{MC} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
CANNEBERGES	Pyrale des atocas Tordeuse soufrée Tordeuse des canneberges	73 à 143	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Canneberges

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 324 g d'insecticide Altacor^{MC} MaX par hectare par saison.

POUR APPLICATION SUR LES CANNEBERGES PAR CHIMIGATION:

Volume de pulvérisation pour les canneberges par chimigation : Utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 3000L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES d'insecticide Altacor ^{MC} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
CANNEBERGES	Tordeuse soufrée Tordeuse des canneberges	143	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Canneberges par chimigation

- Ne pas effectuer plus de 2 applications par chimigation par saison
- Traiter de nouveau si le dépistage indique qu'un nouveau traitement est requis.
- Prévoir un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements.
- Ne pas récolter moins d'un jour avant le traitement. Respecter un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 286 grammes d'insecticide Altacor^{MC} MaX par hectare par saison.

Directives pour la chimigation :

NE PAS appliquer l'insecticide Altacor^{MC} MaX par chimigation sur les autres cultures mentionnées dans cette étiquette. On peut appliquer l'insecticide Altacor^{MC} MaX au moyen d'un système d'aspersion en hauteur fixe en couverture intégrale qui appliquera l'eau uniformément et à l'intérieur des limites d'un périmètre fermé de digues. Il est interdit d'utiliser tout autre type de système d'irrigation pour appliquer ce produit. Les systèmes d'aspersion qui fournissent un faible coefficient d'uniformité, comme les unités à poussée hydraulique, ne sont pas recommandés. Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut réduire l'efficacité ou laisser des résidus de pesticide illégaux sur la culture.

Un réglage approprié du système de chimigation est essentiel pour obtenir le taux voulu par hectare de façon uniforme et pour minimiser le temps de lessivage. En cas de questions au sujet du réglage, contacter le fabricant de l'équipement ou un autre expert.

Exigences sur le plan de l'équipement :

- Le système doit comporter une coupure anti-retour, ou un antirefouleur approuvé, ou un clapet de retenue fonctionnel approuvé, un brise-vide (y compris un hublot d'inspection), et un drain à faible pression situé

convenablement sur le tuyau d'irrigation pour prévenir toute contamination d'une source d'eau par refoulement, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.

- Le tuyau d'injection de pesticide doit comporter un clapet de retenue à fermeture rapide, automatique et fonctionnel pour bloquer le débit de fluide vers la pompe d'injection. Un système de confinement secondaire autour de l'orifice d'injection doit être en place.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit aussi comporter un clapet fonctionnel, normalement fermé, situé à l'entrée du système d'injection pour empêcher l'aspiration du fluide du réservoir d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé automatiquement ou manuellement.
- Le système doit comporter des commandes d'interverrouillage fonctionnelles pour fermer automatiquement l'injection de pesticide lorsque la pression d'eau tombe ou que le débit d'eau s'arrête. Sinon, en l'absence d'un tel système automatique, la procédure d'injection doit être continuellement surveillée par un préposé qui est en mesure de fermer manuellement l'injection de pesticide si ces circonstances surviennent.
- Les systèmes doivent comporter un doseur, comme une pompe à mouvement alternatif rectiligne (ou un débitmètre sur inducteur), bien conçu et compatible avec les pesticides et pouvant être muni d'un système d'interverrouillage.
- Le réservoir qui contient le mélange insecticide doit être exempt de rouille, de fertilisant, de sédiments et de toute matières étrangères, et être muni d'un tamis en ligne situé entre le réservoir et le point d'injection.
- Pour assurer un mélange uniforme de l'insecticide dans la conduite d'eau, injecter le mélange au centre du diamètre du tuyau ou au-delà d'un coude ou d'un té dans la conduite d'irrigation pour que la turbulence créée au niveau de ces points aide au mélange. Le point d'injection doit être situé après tous les dispositifs de prévention de refoulement de la conduite d'eau, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.

Précautions :

- **NE PAS** raccorder un système d'irrigation utilisé pour l'application de pesticide à un système d'eau publique à moins que les dispositifs de sécurité requis pour les systèmes d'eau publique ne soient en place. Des règlements locaux spécifiques peuvent s'appliquer et doivent être respectés.
- Une personne qui connaît bien le système de chimigation et qui est responsable de son opération, ou qui est sous la supervision de la personne responsable, doit faire fonctionner le système et le fermer pour faire les ajustements nécessaires, le cas échéant.
- **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est telle qu'elle empêche une distribution uniforme ou favorise la dérive hors du site prévu de traitement.
- **NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification fine prescrite de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Effectuer les applications SANS utiliser de canon surelevé.
- **NE PAS** laisser la répartition de la pulvérisation dépasser la zone des planches de culture.
- **NE PAS** appliquer par chimigation si le site à traiter est situé à 100 mètres ou moins d'un secteur résidentiel ou d'un parc.

FRUITS À NOYAU – Groupe de cultures 12-09

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES d'insecticide ALTACOR ^{MC} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES

GROUPE DE FRUITS À NOYAU Abricot, Abricot du Japon, Cerise tardive, Cerise de Nankin, Cerise douce, Cerise acide, Nectarine, Pêche, Prune, Prune d'Amérique, Prune maritime, Prune noire du Canada, Prune myrobolan, Prune chickasaw, Prune de Damas, Prune japonaise, Prune Klamath, Prune à pruneaux, Prucot, Prunelle, Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	Perceur du pêcher Petit perceur du pêcher	108 à 143	Pour une suppression optimale du petit perceur du pêcher et du perceur du pêcher, appliquer l'insecticide Altacor^{MC} MaX sur les troncs d'arbres et les branches inférieures à l'aide d'un pulvérisateur grossier à basse pression. Ne pas utiliser plus de 2 000 L/ha de volume de pulvérisation. Assurez-vous de toujours avoir une couverture complète pour des résultats optimaux. Appliquer à l'éclosion des œufs avant que les larves n'entrent dans le tronc, l'utilisation de pièges à phéromones pour déterminer le vol des papillons de nuit peut aider à déterminer la ponte des œufs. Ne pas appliquer plus d'une fois tous les 10 jours, des applications supplémentaires peuvent être nécessaires en cas de vols prolongés de mites / de ponte.
--	---	------------------	---

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Fruits à noyau

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 10 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 324 g d'insecticide Altacor^{MC} MaX par hectare par saison.

CERISES

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES d'insecticide ALTACOR ^{MC} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
CERISES Cerise tardive, Cerise de Nankin, Cerise douce, Cerise acide	Noctuelle des cerises	108 à 143	Appliquer dans un volume de pulvérisation suffisant afin d'assurer une bonne couverture (minimum de 450 L/ha) Appliquez dès que les papillons de nuit sont capturés dans un piège à phéromones (c'est-à-dire autour de la chute des pétales). Une couverture complète est essentielle pour une efficacité optimale. Surveillez les populations et effectuez une nouvelle application au besoin, en respectant un intervalle minimal de 7 jours. Une seule application pourrait ne pas supprimer la noctuelle des cerises. Une seconde application d'insecticide Altacor^{MC} MaX, ou une application ultérieure d'un autre produit de lutte antiparasitaire homologué pour cet usage, pourrait être nécessaire pour maîtriser la

			tordeuse de la cerise ou la tordeuse de la canneberge.
--	--	--	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Cerises

- En cas de forte infestation par un le ravageur indiqué ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer à moins d'un jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 324 g d'insecticide Altacor^{MC} MaX par hectare par saison.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

Avant d'appliquer l'insecticide Altacor^{MC} MaX, l'équipement de pulvérisation doit être propre et sans résidu de pesticides utilisés auparavant. Remplir le réservoir du pulvérisateur entre le ¼ et la ½ d'eau. Ajouter l'insecticide Altacor^{MC} MaX directement au contenu du réservoir. Mélanger complètement afin de disperser l'insecticide, puis laisser l'agitateur fonctionner continuellement. Utiliser un agitateur mécanique ou hydraulique. Ne pas utiliser un agitateur à air. Le mélange ne devrait pas demeurer pour la nuit dans le réservoir du pulvérisateur.

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un pulvérisateur propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever.

Bien drainer le pulvérisateur. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable.

Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

Application au moyen d'un pulvérisateur à air : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger la solution de pulvérisation par-dessus les plantes qui seront traitées. Fermer les buses dirigées vers l'extérieur aux bouts des rangs et dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer si le vent dépasse 16 km/h au site d'application tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée sur le côté faisant face au vent.

Application par pulvérisateur de champ : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe doit être 60 cm ou moins du dessus de la culture ou du sol.

Chimigation : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Effectuer les applications **SANS** utiliser de canon surélevé.

Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'Application	Cultures		Zones tampons de pulvérisation (en mètres) requises pour la protection de			
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens /marins d'une profondeur de:	
			Moins de 1m	Plus de 1 m	Moins de 1m	Plus de 1 m
Pulvérisateur à air	Fruits à pépins, raisins, fruits à noyaux, les petits fruits des genres <i>ribe</i> , <i>sambucus</i> et <i>vaccinium</i>	Début du stade de croissance	10	4	1	0
		Stade de croissance tardif	5	2	1	0
Pulvérisateur de champ	Canneberges, les petits fruits des genres <i>ribe</i> , <i>sambucus</i> et <i>vaccinium</i> , et les petits fruits de plantes naines		1	1	1	0
Chimigation	Canneberges		1	1	1	0

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Les zones tampons de pulvérisation pour ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le **calculateur de zones tampons de pulvérisation** disponible dans la section sur les pesticides du site **Canada.ca**.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide Altacor^{MC} MaX contient un insecticide appartenant au groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Altacor^{MC} MaX et à d'autres insecticides du groupe 28. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Altacor^{MC} MaX ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Pour une même culture, ne pas appliquer plus de 2 fois successivement par génération d'une même espèce d'insectes. L'application suivante sur les organismes nuisibles visés doit être effectuée avec un produit efficace possédant un mode d'action différent.
- Utiliser, si cet emploi est permis des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec FMC of Canada Limited au numéro sans frais 1-833-362-7722

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

FMC et Altacor sont des marques de commerce de FMC of Canada Limited et/ou d'une société affiliée.
©2023 FMC of Canada Limited. Tous les droits sont réservés.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.